

Conseil Municipal du lundi 29 février 2016 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil seize, le vingt neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaient présents : Mme Patricia DAUGAN, M. David BOUGEARD, Mme Magali ORINEL, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Vanessa LECORGUILLÉ, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Sonia LE QUERNEC, M. Christophe ALLÉE, M. Pierrick GILLET, Mme Linda GUENROC, Mme Monique MACÉ-HOREL, M. Elie SALMON, M. Laurent PROVOST, M. René GOURGA, Mme Chantal CRESPEL, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC

Absente excusée : Mme Fabienne DEMAY,

Nombre de Conseillers en exercice : 19;

Présents : 18 ;

Votants : 18

Date de convocation 22/02/2016

Secrétaire : M. David BOUGEARD

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. David BOUGEARD en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 18 janvier 2016

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal – Commissions municipales – conseil d'administration du CCAS
2. Marchés publics : Résiliation Marché de Maîtrise d'œuvre construction station épuration
3. Marchés publics : Acquisition d'une tondeuse autoportée et reprise de l'ancien matériel
4. Aménagement du centre bourg : Planification des travaux
5. Ecole publique : Demande de subvention pour classe de découverte
6. Ecole de Musique : Facturation des interventions en milieu scolaire année 2013/2014
7. Association CSF : Facturation de la consommation d'électricité pour 2015
8. Ecole : Participation des communes de résidence pour l'année scolaire 2015/2016
9. Domaine et patrimoine : Acquisition d'une parcelle
10. Fleurissement 2016 de la commune
11. ERDF : Convention de mise à disposition d'un terrain
12. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
13. Questions diverses

Tirage au sort des jurés d'assises 2017

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Domaine et patrimoine : Acquisition d'une parcelle à « Launay Robert »

Lecture et approbation du PV de la séance du 18 janvier 2016

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance qui avait été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le procès verbal de la séance du 18 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

**Installation d'un nouveau conseiller municipal – Commissions municipales
conseil d'administration du CCAS (DEL 2016-18)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre en date du 2 décembre 2015, Monsieur Philippe MAUPASTE a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal et de membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 31/12/2015.

Conformément à l'article L2121-4 de CGCT, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet d'Ille-et Vilaine en a été informé.

Madame Annick BOURGEON, Monsieur DE LA ROCHEBROCHARD Tanguy, Madame LE HOANEN Gwenola, respectivement 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} candidats de la liste « l'expérience au service du renouveau » ont également fait part de leur démission.

Dans les communes de 1000 habitants et plus et conformément à l'article L270 du Code Electoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

C'est ainsi qu'il convient de procéder à l'installation du candidat qui suit dans l'ordre de la liste, à savoir Monsieur Laurent PROVOST 19^{ème} de la liste « l'expérience au service du renouveau » à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment l'article L270,

Vu la délibération du 29 mars 2014 installant le nouveau conseil municipal

- **INSTALLE** Monsieur Laurent PROVOST en qualité de conseiller municipal en remplacement de Monsieur Philippe MAUPASTE, démissionnaire à compter du 31/12/2015.
- **REVOIT** le tableau du Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-1 du CGCT, en conséquence :

Fonction	Civilité	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction
Maire	M	OMNES Jean-Claude	21/09/1947	29/03/2014
Première adjointe	Mme	DAUGAN Patricia	15/08/1970	29/03/2014
Deuxième adjoint	M	BOUGEARD David	07/12/1976	29/03/2014
Troisième adjointe	Mme	ORINEL Magali	20/02/1978	29/03/2014
Quatrième adjoint	M	TOSTIVINT Hervé	16/02/1966	29/03/2014
Conseillère Municipale	Mme	LECORGUILLÉ Vanessa	06/09/1981	29/03/2014
Conseiller Municipal	M	DUGENETAIS Xavier	05/09/1981	29/03/2014
Conseillère Municipale	Mme	LE QUERNEC Sonia	06/06/1982	29/03/2014
Conseiller Municipal	M	ALLÉE Christophe	11/08/1966	29/03/2014
Conseillère Municipale	Mme	DEMAY Fabienne	20/12/1974	29/03/2014
Conseiller Municipal	M	GILLET Pierrick	14/01/1970	29/03/2014
Conseillère Municipale	Mme	GUENROC Linda	24/09/1976	29/03/2014
Conseillère Municipale	Mme	MACÉ-HOREL Monique	13/07/1953	29/03/2014
Conseiller Municipal	M	SALMON Elie	01/11/1954	29/03/2014

Conseiller Municipal	M	PROVOST Laurent	02/12/1974	29/02/2016
Conseiller Municipal	M	GOURGA René	06/10/1948	29/03/2014
Conseillère Municipale	Mme	CREPEL Chantal	18/02/1964	29/03/2014
Conseiller Municipal	M	COLLET Serge	10/10/1958	29/03/2014
Conseillère Municipale	Mme	BRINDEJONC Joëlle	16/12/1965	29/03/2014

Monsieur le Maire propose ensuite de remplacer Monsieur Philippe Maupaste dans les commissions suivantes :

- Commission voirie communale et rurale, sécurité routière
- Commission eau et environnement
- Commission restaurant scolaire

Monsieur Laurent PROVOST est candidat pour siéger au sein des commissions « Voirie communale et rurale, sécurité routière » « Eau et environnement » « Restaurant scolaire », le Conseil municipal prend acte de l'intégration de Mr PROVOST Laurent dans les commissions énumérées ci-dessus.

Monsieur le Maire propose ensuite de remplacer Monsieur Philippe Maupaste délégué au conseil d'école de l'école publique :

Monsieur Laurent PROVOST se déclare candidat comme représentant du Conseil Municipal au sein de l'école publique

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Considérant les résultats du vote à main levée par 18 voix pour,

- **DESIGNE** comme représentant du Conseil Municipal au sein de l'école publique Monsieur Laurent PROVOST
- **PREND ACTE** que Madame DAUGAN Patricia, déléguée au sein du conseil d'école, sera accompagnée de Monsieur Laurent PROVOST.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de remplacer Mr Philippe MAUPASTE sur son poste de membre du CCAS et demande qui souhaite être nommé membre du Conseil d'administration du CCAS.

Madame Magali ORINEL souhaite être candidate.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** Madame Magali ORINEL membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire précise que Monsieur Philippe MAUPASTE était membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offre. Pour procéder au remplacement définitif d'un membre titulaire, il convient d'appliquer les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 22 du code des marchés publics prévoyant qu'il est pourvu à son remplacement par le suppléant inscrit sur la même liste que celle du membre titulaire et venant immédiatement après le dernier titulaire élu sur la dite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu titulaire, est alors assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. Toutefois, si le poste de membre suppléant vacant ne peut, faute de candidat, être assuré par un candidat inscrit sur la même liste, la CAO sera composée d'un nombre de membres titulaires qui ne sera plus en nombre égal à celui des membres suppléants.

Monsieur le Maire rappelle la composition initiale de la Commission d'Appel d'Offre :

Titulaires :

M. Herve TOSTIVINT

M. Serge COLLET

M. Philippe MAUPASTE

Suppléants :

M. Pierrick GILLET

M. Elie SALMON

Mme Sonia LE QUERNEC

Monsieur le Maire précise que, compte tenu de la démission de Monsieur Philippe MAUPASTE, membre titulaire de la commission d'appel d'offres, Monsieur Pierrick GILLET membre suppléant devient membre titulaire et il convient de prévoir le renouvellement d'un membre suppléant afin de compléter cette commission.

Monsieur Christophe ALLÉE est présenté comme candidat en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Monsieur Christophe ALLÉE est élu suppléant au sein de la commission d'appel d'offre.

La Commission d'Appel d'Offre, présidée par Monsieur le Maire, est ainsi constituée :

Titulaires :

M. Herve TOSTIVINT

M. Serge COLLET

M. Pierrick GILLET

Suppléants :

M. Elie SALMON

Mme Sonia LE QUERNEC

M. Christophe ALLÉE

Marchés publics : Résiliation Marché de Maîtrise d'œuvre construction station épuration (DEL 2016-19)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 06 du 9 mars 2009 attribuant le marché de Maîtrise d'œuvre d'un montant de 59 290.00€HT soit 70 910.84€TTC au cabinet Bourgois pour la construction de la nouvelle station d'épuration auquel s'est ajouté un avenant de 6 860.00€HT soit une mission de 66 150.00€HT. L'Avant Projet définitif avait été présenté par le Maître d'Oeuvre au cours de la réunion de conseil municipal du 11 janvier 2010. Après réflexion, les membres du conseil municipal avaient décidé de suspendre le projet vu le faible montant des subventions et la nécessité de lancer la réalisation d'un diagnostic sur les réseaux existants. A l'issue de ce diagnostic, la mise en séparatif du réseau a du être réalisée, les particuliers doivent maintenant vérifier et modifier si nécessaire leur raccordement aux réseaux EU et EP.

De ce fait, le projet de construction de la station d'épuration étant suspendu depuis plus de 4 ans, il est possible de résilier le contrat signé avec le cabinet Bourgois, Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire précise que le montant des prestations non réalisées est fixé à la somme de 47 824.00€HT. Compte tenu de ces éléments, l'indemnité de résiliation est fixée à 1 912.96€HT. Il conviendra également de régler la révision définitive des éléments de missions réalisées ce qui porte, conformément à l'article 26.1 du Cahier des Clauses Administratives, le décompte de liquidation à la somme de 1 935.01€HT soit 2 321.92€TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la résiliation de ce marché.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la résiliation du marché de Maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet Bourgois

DECIDE de verser l'indemnité de résiliation d'un montant de 1 935.01€HT soit 2 321.92€TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette décision.

Marchés publics : Acquisition d'une tondeuse autoportée et reprise de l'ancien matériel (DEL 2016-20)

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 3 février 2016 pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée et la reprise de l'ancien équipement, avec une date limite de remise des offres fixée le lundi 22 février à 12h. Sept offres ont été réceptionnées en mairie.

La Commission d'Appel d'Offre réunie le lundi 22 février à 18h30 a procédé à l'ouverture et à l'analyse des offres.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'analyse des offres :

Critères/Note	Entreprises						
	JARDIMAN	ESPACE EMERAUDE	RENNES MOTOCLTURE	DELOURMEL JARDINAGE	CAMPION	LEROY	BERNARD MOTOCLTURE
Montant TTC Acquisition Y compris reprise	37402.00€	34300.00€	32840.00€	27583.43€	32400.00€	31946.38€	36340.00€
Prix/40 Acquisition Reprise	29.50	32.16	33.60	40	34.05	34.54	30.36
Qualité technique du matériel/30	18	14	27	21	21	23	26
Qualité du service après vente/20	13	7	14.5	10	15.5	4	7
Délai de livraison/10	2	2	8	1	10	6	10
TOTAL/100	62.50	55.16	83.10	72.00	80.55	67.54	73.36
Classement	6	7	1	4	2	5	3

Au vu de l'analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux classée, à savoir celle proposée par RENNES MOTOCLTURE pour un montant d'acquisition de 28 200.00€HT soit 33 840.00€TTC pour la tondeuse autoportée neuve et la reprise de l'ancien équipement pour un montant de 1000.00€ éxo de TVA.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir l'offre la mieux classée, à savoir celle proposée par RENNES MOTOCLTURE pour un montant d'acquisition de 28 200.00€HT soit 33 840.00€TTC pour la tondeuse autoportée neuve et la reprise de l'ancien équipement pour un montant de 1 000.00€ Exo de TVA.

CHARGE Monsieur le maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

Aménagement du centre bourg : Planification des travaux (DEL 2016-21)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2015-71 en date du 14/09/2015 le conseil municipal a validé le projet d'aménagement des espaces publics du centre bourg décomposé en 5 secteurs.

Une réunion a été organisée avec le Maître d'œuvre, les services de l'agence départementale et les concessionnaires réseaux. Au cours de cette rencontre, il a été convenu de retenir le secteur Centre (partie 1 côté mairie) et le secteur Sud pour le commencement des travaux, ceci étant conditionné par la réalisation par les particuliers de leur raccordement sur le réseau d'assainissement récemment mis en séparatif.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le phasage par tranche des travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg.

Les tranches proposées sont :

Tranche 1 : secteur centre (partie 1 côté mairie) et secteur SUD prévu en 2016

Tranche 2 : secteur centre (partie 2 côté église) prévu en 2017

Tranche 3 : secteur Ouest (entrée d'agglomération côté Quédillac) et secteur Est (entrée d'agglomération côté Bécherel) prévu après réalisation des tranches 1 et 2

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du fait qu'il est procédé au phasage des travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg comme suit :

Tranche 1 : secteur centre (partie 1 côté mairie) et secteur SUD prévu en 2016

Tranche 2 : secteur centre (partie 2 côté église) prévu en 2017

Tranche 3 : secteur Ouest (entrée d'agglomération côté Quédillac) et secteur Est (entrée d'agglomération côté Bécherel) prévu après réalisation des tranches 1 et 2

Ecole publique : Demande de subvention pour classe de découverte (DEL 2016-22)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Guido, Directrice de l'école publique de Médréac sollicitant une subvention pour venir en aide au financement d'une classe de découverte du milieu marin, pour les 47 élèves des classes de CM2 (du 25 au 29 avril 2016) et CM1 (du 9 au 13 mai 2016).

Monsieur le Maire précise qu'il est subventionné 1 sortie par élève (petite ou grande) par année scolaire.

Pour les petites sorties scolaires (à la journée), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ 10 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif présenté par l'école.

Pour les voyages scolaires (plusieurs jours), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ pour un voyage dont le cout par élève est < 400 € : 40 €/enfant pour 1 voyage /an sur justificatif présenté par l'école.

→ Pour un voyage dont le cout par élève est > 400 € : 10% du cout du voyage pour 1 voyage / an sur justificatif présenté par l'école.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel présenté par Mme Guido et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

	Par élève	Total
Participation des familles	110.00€	5 170.00€
Subvention mairie sortie avec nuitée	40.00€	1 880.00€
Subvention APE	70.00€	3 290.00€
Subvention OCCE	44.57€	2 095.00€
Total	264.57€	12 435.00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 1 880.00€ pour la classe découverte du milieu marin organisée pour les élèves des classes de CM1 et CM2. Mme Guido devra remettre les justificatifs de dépenses à la mairie.

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au versement de la subvention.

Ecole de Musique : Facturation des interventions en milieu scolaire année 2013/2014 (DEL 2016-23)

Monsieur le maire indique que dans le cadre du plan « musique à l'école », les écoles de Médréac ont bénéficié d'interventions en milieu scolaire pour l'année 2013-2014.

Le montant des ces interventions, qui s'élève à 18 391.96€, a dans un premier temps été facturé à la Communauté de Communes St Méen-Montauban, seulement suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Montauban et de la Communauté de Communes du Pays de St Méen le 1^{er} janvier 2014, une réflexion a été engagée sur l'harmonisation des compétences de la nouvelle Communauté de Communes, et la compétence « enseignement de la musique à l'école » a ainsi été restituée aux communes.

De ce fait, les interventions en milieu scolaire pour l'année 2013 2014 pour la commune de Médréac s'élèvent à 1 654.64€ pour 52 heures.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge par la commune de Médréac de la somme de 1 654.64€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement de la participation d'un montant de 1 654.64€ pour les frais d'interventions en milieu scolaire pour l'année 2013-2014

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre le mandat correspondant.

Association CSF : Facturation de la consommation d'électricité et eau pour l'année 2015 (DEL 2016-24)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la convention de mise à disposition de l'espace enfance à l'association CSF prévoit le paiement par l'association de la moitié de la dépense concernant la consommation d'électricité et d'eau.

La consommation électrique du centre enfance pour l'année 2015 est de 48 361 KWH et représente la somme de 8 326.46 €. Par conséquent, le montant à facturer à l'association est de 4 163.23€, réparti entre les différentes sections de l'association, soit la section « centre de loisirs » (2 775.48 €) et la section « espace jeux » (1 387.75 €) ; Vu la faible consommation d'eau, aucune participation n'est à prévoir.

Monsieur demande aux membres présents de valider le montant de la participation à demander à l'association CSF.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de facturer à l'association CSF la moitié de la consommation électrique soit 4 163.23 € pour la section « centre de loisirs » et « espaces jeux » pour l'année 2015.

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre les titres correspondants.

Ecole : participation des communes de résidence pour l'année scolaire 2015/2016 (DEL 2016-25)

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'article L 212-8 du code de l'éducation prévoit que la commune de résidence de l'enfant inscrit dans une école d'une autre commune est obligée de participer financièrement aux charges de scolarisation lorsqu'elle n'a pas d'école maternelle ou primaire.

La participation à demander pour l'année scolaire 2015/2016 se base sur le coût de revient d'un enfant scolarisé à l'école publique calculé selon le dernier compte administratif arrêté, soit celui de 2014 et a été délibéré en date du 30 mars 2015. Le coût de revient d'un élève est de 1 317.52 € en maternelle et de 311.75 € en primaire. Les communes suivantes n'ayant pas d'école publique, la commune de Médréac peut leur demander une participation pour l'année scolaire en cours en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Monsieur le Maire précise que la participation est demandée pour les élèves ayant plus de 3 ans. Pour les jeunes élèves il est donc fait un prorata sur l'année à partir du mois suivant leur date d'anniversaire.

Commune	Nom	Prénom	Classe	Date de naissance	Participation demandée
Guitté	COZIEN	Dorian	CP	22/01/2009	½ : 77.93€ (5 mois)
	COZIEN	Célia	CE2	17/06/2006	½ : 77.93€ (5mois)
	TARDIVEL	Mathis	MS	26/08/2011	1317.52€
	TARDIVEL	Maxence	PS	09/09/2012	1317.52€
	VERGER	Nuno	MS	09/04/2011	1317.52€
	BOURDET	Ewen	CP	15/06/2009	311.75€
	BOURDET	Maëlla	CM1	28/07/2006	311.75€
	BOUVIER	Madie	GS	31/08/2010	1317.52€
	TROCHON	Ilan	GS	27/06/2010	1317.52€
	CORFMAT	Téo	CM1	13/11/2006	311.75€
	MARILLEAU	Matilin	PS	24/01/2012	1317.52€
	MARILLEAU	Titouan	CE1	18/08/2008	311.75€
	MARILLEAU	Anaëlle	CM2	16/06/2005	311.75€
	ORIEUX DE LA PORTE	Léa	CM2	24/05/2005	311.75€
	PARIS	Ewenn	GS	01/04/2010	1317.52€
PARIS	Johann	CE1	02/08/2007	311.75€	
Total commune de Guitté					11 560.75 €
Landujan	LAVIEVILLE	Elé	CP	03/09/2009	311.75€
	LAVIEVILLE	Uma	CE2	13/02/2007	311.75 €
Total commune de Landujan					623.50 €
Quédillac	TESTU	Melwyna	GS	18/09/2010	1317.52€
	TESTU	Maëllys	CE1	12/05/2008	311.75€
	ALLEOS	Emeline	CE2	30/03/2007	311.75 €
	GUENE	Ryan	CE1	28/03/2008	311.75€
	GUENE	Célia	CM2	05/01/2005	311.75€
Total commune de Quédillac					2 564.52 €
Total général					14 748.77 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant des participations demandées aux communes concernées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le montant de la participation à demander aux communes de résidence pour l'année 2015/2016 ;

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre les titres correspondants.

Domaine et patrimoine : Acquisition d'une parcelle (DEL 2016-26)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été fait une proposition de prix de vente par les propriétaires de la parcelle cadastrée section AC n° 111 d'une surface de 6985m². Une canalisation d'eaux usées traverse actuellement, en aérien, une partie de cette parcelle et la commune a l'obligation d'en reconstruire une nouvelle. Monsieur le Maire propose que la commune fasse l'acquisition de cette parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n° 111 d'une surface de 6985m² appartenant à Madame REVAULT Jeannine et ses enfants ;

FIXE le prix d'achat à 0.75 €TTC/m² soit un montant total de 5 238.75 €TTC pour la parcelle à acquérir ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette transaction ;

PRECISE que le montant total de l'acquisition étant inférieur à 75 000.00 €, l'avis de France Domaine n'est pas exigé ;

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Fleurissement 2016 de la commune (DEL 2016-27)

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour le fleurissement 2016 de la commune.

Mme DAUGAN Patricia, membre de la commission fleurissement apporte quelques précisions sur la composition des différents contenants.

Fournisseur	Montant HT	Descriptif
Entreprise Leporcher	7 279.20 €	172 jardinières 65 cm + 78 suspensions + 23 vasques+28 balconnières+100 pots surfinias+100 pots de bégonia+transport
Total Leporcher	7 279.20 €	

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'émettre leur avis sur la sélection proposée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la proposition du fournisseur LEPORCHER pour un montant de 7 279.20€Ht soit 8 722.54€TTC

CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis correspondant.

ERDF : Convention de mise à disposition d'un terrain (DEL 2016-28)

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de renforcement de la ligne Haute Tension « MEDREAC-ROPHEMEL » doivent être réalisés en 2016. ERDF sollicite la mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique. Le terrain concerné est cadastré section AC n° 104.

Une convention de mise à disposition doit être signée entre la commune de Médréac et l'ERDF.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la mise en place d'une convention concernant l'occupation d'un terrain cadastré section AC n° 104 sur lequel il sera installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique. Le passage, en amont comme en aval du poste, de toutes les canalisations électriques, moyenne et basse tension, et éventuellement les supports et ancrages réseaux aériens pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision

Domaine et patrimoine : Proposition de rétrocession d'une parcelle à la commune (DEL 2016-29)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme DESMIERS reçu le 13 janvier 2016. Madame DESMIERS souhaite rétrocéder gracieusement à la commune de Médréac, une parcelle cadastrée section E n° 714 d'une surface de 60ca, parcelle qui jouxte la propriété de « Launay Robert ».

Monsieur le Maire propose aux membres présents de se positionner.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquiescer gracieusement la parcelle qui jouxte le lieudit de « Launay Robert » cadastrée section E n° 714 d'une surface de 60ca appartenant à Madame DESMIERS Marie-Eléonore ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette transaction ;

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mme DESMIERS.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Empierrement d'un chemin communal à Laudenaye	POMPEI	919.20€	22/01/2016
Travaux réseaux Eaux pluviales « Laudenaye »	POMPEI	8250.00€	22/01/2015
Réalisation éclairage plateau multisports	MANIVELLE	1274.52€	01/02/2016
Acquisition chaises restaurant scolaire	MAC	1663.21€	02/02/2016
Bornage aménagement d'un voie « Les Ouches »	BUNEL	786.00€	04/02/2016
Remise en état des concessions funéraires M P F	MARBRERIE PRIOUR	3400.00	10/02/2016
Diagnostic de chaussée Rue de Rennes	CEREMA	3963.71	15/02/2016

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des décisions présentées ci-dessus lors de la réunion 29 février 2016.

Questions diverses

Les points suivants ont été abordés (liste non exhaustive) :

DIA : 21 Rue de Bretagne

1 Rue de la Gare

2 Rue des Mégalithes

5 Rue de Rennes

5 Rue de la Renaissance

Tirage au sort des jurés d'assises 2017

Congrès des Maires du mardi 31/05/16 au jeudi 02/6/2016

Passade de Mr Poulain, Maître d'œuvre pour fissures centre de loisirs

Contrôle de bon fonctionnement sur assainissement non collectif prévus sur mars/avril 2016

Travaux étang du Boisgesbert reportés en été 2017

Réunion commission finances : le lundi 21 mars 2016

Prochaine réunion de conseil municipal : le lundi 4 avril 2016

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.